

La Ville de La Verrière propose une offre complète et diversifiée en matière d'activités périscolaires et extrascolaires pour donner aux enfants de 6 à 11 ans l'opportunité d'un enseignement de qualité et leur permettre de s'ouvrir au monde à travers la culture, le sport ou une démarche citoyenne.

Inscription à l'école

Pour les nouveaux arrivants, les parents doivent retirer au Pôle Enfance de la mairie une fiche d'inscription scolaire avant de prendre contact avec la directrice de l'école dont l'enfant dépend. Pour les autres enfants, le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire se fait automatiquement.

École du Parc - 2, avenue de la Gare
Tél. : 01 30 05 70 20

École du Bois de l'Étang - 4, rue Emile Dureuil
Tél. : 01 30 16 51 90

École Régionale (ERPD) - Avenue Georges Lapierre
Tél. : 01 30 13 82 70

Activités périscolaires

La Ville de La Verrière prend en charge :

- **l'accueil du matin**, animé par les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour les enfants de CP et de CE1 et sur dérogation pour les autres niveaux.

- **la restauration scolaire** pour les écoles élémentaires (hors École Régionale). Des animateurs encadrent la pause méridienne.

À noter : les enfants des parents qui travaillent peuvent rester à la cantine le mercredi midi, même s'ils ne vont pas au centre de loisirs l'après-midi. Ils doivent être récupérés entre 13h00 et 13h30 au centre (sur attestation de l'employeur mentionnant les horaires uniquement).

- **les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** autour de thématiques culturelles, sportives, citoyennes et ludiques. Deux activités sont proposées en alternance, deux fois par semaine, sur une période donnée, pour une meilleure progression des enfants dans chaque discipline. Adaptées à l'âge de l'enfant, elles sont encadrées par des intervenants extérieurs ou par des animateurs de la Ville.

- **l'étude surveillée en alternance avec les NAP.** Elle est encadrée par des professeurs, des étudiants ou des animateurs. Objectif : favoriser l'autonomie de l'enfant dans ses devoirs, tout en l'accompagnant.

- **l'animation après la classe** qui se positionne après les NAP et l'étude surveillée. Goûter inclus.

- **le centre de loisirs** pour les enfants scolarisés à partir de 6 ans. Jeux, sorties, visites sont encadrés par une équipe d'animateurs diplômés. L'accueil se fait au Centre de Loisirs Associé à l'École du Parc ou du Bois de l'Étang selon les périodes (CLAE). Tous les mercredis de 11h30 à 18h30 et pendant les congés scolaires de 7h30 à 18h30.

Inscriptions aux activités à l'année ou par cycle (de vacances à vacances). Clôture 15 jours avant le début de chaque cycle. Activités payantes, à l'exception des NAP qui sont gratuites. Fiches d'inscription en mairie et sur le site de la Ville.

| Planning des écoles élémentaires du Bois de l'Étang et de l'ERPD | | | | | |
|--|---------------------------|------------------|-------------------|---------------------------|------------------|
| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
| 7h30 | Accueil du matin (CP-CE1) | | | | |
| 8h30 | Temps de classe | | | | |
| 11h30 | Cantine | | Centre de loisirs | Cantine | |
| 13h15 | Temps de classe | Temps de classe | | Temps de classe | Temps de classe |
| 15h15 | NAP | Étude surveillée | | NAP | Étude surveillée |
| 15h45 | | | | | |
| 16h45 | Animation après la classe | | | Animation après la classe | |
| 18h30 | | | | | |

| Planning de l'école du Parc | | | | | |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|-----------------|
| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
| 7h30 | Accueil du matin (CP-CE1) | | | | |
| 8h30 | Temps de classe | | | | |
| 11h30 | Cantine | | Centre de loisirs | Cantine | |
| 13h15 | Temps de classe | Temps de classe | | Temps de classe | Temps de classe |
| 15h15 | Étude surveillée | NAP | | Étude surveillée | NAP |
| 15h45 | | | | | |
| 16h45 | Animation après la classe | | | Animation après la classe | |
| 18h30 | | | | | |

Les Antennes enfances

Deux Antennes enfance accueillent les enfants de 6 à 11 ans en Maisons de quartier. Elles organisent des activités éducatives et de découverte pour soutenir individuellement le parcours d'apprentissage de l'enfant. Cela s'inscrit dans le cadre d'un dispositif CLAS. Ponctuellement, des ateliers parent-enfant attendent aussi les familles.

Cotisation annuelle de 3 € + carte pass'loisirs (tarif selon quotient familial)

Horaires des Antennes du Bois de l'Étang et d'Orly Parc

- De 17h à 18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- De 14h à 18h30 (mercredi)

Vacances scolaires : de 10h à 12h et de 14h à 18h30 (fermé lundi matin).

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) propose un temps de soutien à tous les enfants d'élémentaire pour faire les devoirs de manière alternative et souvent ludique. (sauf le mercredi) Reprise le 2 novembre.



Maquette septembre 2016 - Ville de La Verrière - Service communication - Tél. : 01 30 13 87 71

ENFANCE

GUIDE DE L'ENFANCE 0/11 ANS



+ d'infos : www.ville-laverriere.com

2016/2017
Pôle Enfance de La Verrière

Tél. : 01 30 13 76 21
educationperiscolaire@mairie-laverriere.fr



Les établissements d'accueil du jeune enfant sont des lieux de vie conçus pour l'enfant âgé de 10 semaines à 3 ans afin de favoriser l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses aptitudes.

Crèches collectives

Chaque enfant est accueilli individuellement en crèche par des professionnels qui l'accompagnent dans son développement pour tous les actes de la vie courante, les activités d'éveil et les jeux. Les structures d'accueil fonctionnent du lundi au vendredi, de 8h à 18h. Les périodes de fermetures annuelles comprennent 4 semaines l'été et 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An.

Multi accueil Le CANOË, capacité 12 enfants
Maison de quartier du Bois de l'Étang
3 Rue Émile Dureuil
Tél. : 01 30 69 78 51

Deux types d'accueil :

- en mode crèche (8/10 places) jusqu'à la scolarisation
- en mode halte-garderie (2/4 places) sur des temps ponctuels pour les enfants jusqu'à 3 ans.

Restauration : Les repas des enfants sont livrés en liaison froide par un prestataire de service.

Micro-crèche LA RAINETTE, capacité de 10 enfants
19 rue de la Mare
Tél. : 01 34 61 72 27

Il s'agit d'une petite collectivité où les professionnelles assurent les soins et l'éveil de chacun des enfants. Les repas sont élaborés sur place, par l'équipe.

Crèche familiale

La crèche familiale regroupe 10 assistantes maternelles, agréées par le Conseil départemental. Employées par la Ville, elles bénéficient d'un encadrement de l'équipe professionnelle de la crèche. Les enfants sont accueillis au domicile de l'assistante et participent à des activités d'éveil variées au jardin d'enfants de la crèche, à la médiathèque, ou au gymnase.

Les enfants peuvent être accueillis sur une amplitude horaire variable et souple :

- à temps plein du lundi au vendredi
- à temps partiel 4 jours par semaine
- à temps partiel uniquement le mercredi

Les périodes de fermetures annuelles comprennent 3 semaines l'été et 1 semaine entre Noël et le Jour de l'An.

15 Rue du Château d'Eau
Tél. : 01 34 61 97 57

Inscription et modalités d'attribution

Pour faire une demande d'inscription, les parents doivent s'adresser au Pôle Enfance en mairie ou à la crèche familiale pour avoir la liste complète des pièces justificatives à fournir. Toute demande s'effectue sur justificatif de grossesse de plus de 3 mois.

Une commission se réunit au printemps pour la rentrée de septembre de l'année en cours. Les places sont attribuées en fonction de l'ancienneté de la demande et des possibilités d'accueil, avec des critères de priorité. Les tarifs des crèches sont fixés selon un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, sur la base des ressources de la famille.

Trouver une assistante maternelle indépendante ?

Vous pouvez vous procurer une liste des assistantes maternelles travaillant sur la commune en vous rendant sur le site internet de la Ville ou en mairie.

L'Allocation Municipale pour l'Aide à la Garde d'Enfants

L'AMAGE est allouée sous conditions aux Verriérois dont les enfants n'ont pas pu bénéficier d'un accueil en structure municipale, et qui confient leur enfant à une assistante maternelle agréée de La Verrière.

À La Verrière, les enfants peuvent être accueillis à l'école maternelle dès 2 ans. Autour du temps scolaire, des activités périscolaires et extrascolaires sont proposées par la commune pour favoriser l'épanouissement des enfants et leur offrir une véritable complémentarité éducative.

Inscription à l'école

Pour une entrée à l'école maternelle ou pour tout nouvel arrivant, les parents doivent se rendre au Pôle Enfance en mairie pour se voir délivrer une fiche d'inscription scolaire, avant de prendre contact avec la directrice de l'école dont dépend leur enfant (sectorisation).

Les parents désirant inscrire leur enfant à l'école sont invités à faire les démarches de janvier à juin.

École du Parc - 2 avenue de la gare
Tél. : 01 30 05 70 15

École régionale - Avenue Georges Lapierre
Tél. : 01 30 13 82 70

École du Bois de l'Étang - 6 rue Emile Dureuil
Tél. : 01 30 16 51 96

École des Noës - 4, allée des Chênes
Tél. : 01 30 62 77 27

Activités périscolaires

La Ville de La Verrière prend en charge :

- **l'accueil du matin** animé par les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Attention, les enfants de maternelle des Noës sont accueillis à l'école du Bois de l'Étang avant d'intégrer leur école.
- **la restauration scolaire** pour les écoles maternelles des Noës, du Bois de l'Étang et du Parc (hors École

Régionale). La pause méridienne est encadrée par les ATSEM qui participent à la vie de la classe.

À noter : les enfants des parents qui travaillent peuvent rester à la cantine le mercredi midi, même s'ils ne vont pas au centre de loisirs l'après-midi. Ils doivent être récupérés entre 13h00 et 13h30 au centre (sur attestation de l'employeur mentionnant les horaires uniquement).

- **les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)**. Les tout-petits et petits sont conduits à la sieste, les enfants des moyennes et grandes sections participent à des activités douces, propices à la détente et à la relaxation, favorisant le retour en classe.
- **l'animation après la classe (AAC)** jusqu'à 18h30. Possibilité d'accueil court jusqu'à 16h45, deux jours par semaine (planning différent selon les écoles). Enfant propre accepté uniquement. Goûter inclus.
- **le centre de loisirs** pour les enfants scolarisés (dès 2 ans). Jeux, sorties, visites sont encadrés par une équipe d'animateurs diplômés. L'accueil se fait au Centre de Loisirs Associé à l'École du Parc ou du Bois de l'Étang selon les périodes (CLAE). Tous les mercredis de 11h30 à 18h30 et pendant les congés scolaires de 7h30 à 18h30.

Inscriptions aux activités à l'année ou par cycle (de vacances à vacances). Clôture 15 jours avant le début de chaque cycle. Activités payantes, à l'exception des NAP qui sont gratuites. Fiches d'inscription en mairie et sur le site de la Ville.

| Planning des écoles maternelles | | | | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------|-----------------------------------|----------|
| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
| 7h30 | Accueil du matin | | | | |
| 8h30 | Temps de classe | | | | |
| 11h30 | Cantine | Centre de loisirs | | Cantine | |
| 13h00 | NAP (sieste pour les tout-petits) | | | NAP (sieste pour les tout-petits) | |
| 13h30 | Temps de classe | | | Temps de classe | |
| 15h45 18h30 | ● Animation après la classe ● | | | ● Animation après la classe ● | |

- Accueil court jusqu'à 16h45 pour les écoles maternelles du Bois de l'Étang, des Noës et de l'ERPD
- Accueil court jusqu'à 16h45 pour l'école du Parc

DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La Réussite Éducative est un dispositif qui vise à accompagner les jeunes verriérois de 2 à 16 ans (et les parents) présentant de signes de fragilité. L'aide apportée dépasse le cadre scolaire et s'intéresse aussi à l'environnement social, familial, et culturel de l'enfant afin de favoriser son développement personnel. Ce dispositif privilégie une approche individuelle et propose des parcours éducatifs sur mesure.

Coordinateur Réussite éducative : 01 30 13 76 23

Les clubs "coups de pouce"

Les clubs "coups de pouce" offrent, de novembre à juin, une nouvelle manière d'appréhender la lecture. Après la rentrée, les enseignants en charge des CP repèrent les enfants en difficulté et leur proposent un soutien dans l'apprentissage de la lecture, avec l'accord des parents.



La restauration scolaire

La commune propose un service restauration scolaire dans les écoles des Noës, du Bois de l'Étang et du Parc. L'École Régionale dispose d'un système de restauration et de tarification propre. Les enfants ont le choix entre deux plats de résistance, l'un avec viande, l'autre sans.

Les repas sont élaborés et livrés par une société extérieure, en liaison froide. Les menus sont validés par un diététicien, dans le respect des règles de l'équilibre alimentaire, en application du Plan National Nutrition Santé. Pour faire découvrir les aliments aux enfants et leurs qualités gustatives, des produits bio sont servis régulièrement. Des semaines thématiques sont également organisées dans l'année.

L'inscription à la cantine est obligatoire et fonctionne par cycle (inter-vacances et vacances). Celle-ci est close 15 jours avant le début d'un cycle. Tarif au quotient familial



La Caisse des écoles

Elle a pour vocation de favoriser le développement des actions pédagogiques pour les écoles publiques de la commune : classes d'environnement, classes à projet éducatifs et culturels, sorties éducatives... Elle apporte un soutien financier aux projets éducatifs mis en place par les enseignants en collaboration avec les structures de la Ville.

À noter : La Ville offre aux grandes sections de maternelle un livre et aux CM2, un dictionnaire et une clé usb pour le passage en 6^e. Pour y adhérer et y apporter sa contribution : 01 30 13 76 21

FCPE Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

L'association participe à la vie de toutes les écoles primaires et maternelles de La Verrière (conseils d'écoles, rencontre avec les enseignants...).

www.fcpe.asso.fr
@ : laverriere@fcpe78.fr

